

Conseils communaux

Séance du 23 janvier 2018

Mme la Présidente excuse Mr ROLLAND, Mr TRICOT et Mme CARLIER, Echevins.

La séance est ouverte par Madame la Présidente à 20h10.

SÉANCE PUBLIQUE

Le procès-verbal de la séance du 19/12/2017 est approuvé conformément à l'article L-1122-16 du CDLD et aux articles 44 et 45 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

Le Conseil,

Culture / associatif

Décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention communale de 2.500,00 euros à l'ASBL MUBAFA destinée à l'organisation du Festival Baroque du 12 au 14 octobre 2018.

Environnement

Décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention communale de 143,11 euros à l'ASBL Contrat de Rivière Lesse pour couvrir les frais de fonctionnement 2018.

Décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention communale de 4.020,00 euros à l'ASBL « Contrat de rivière Ourthe » pour couvrir les frais de fonctionnement 2018.

Décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat entre le GAL et les communes et de désigner Mr TRICOT, Echevin, et Mr COLLIGNON, employé administratif en tant que représentants au comité de gestion « Rénov' Energie ».

ONE

Décide, à l'unanimité, d'approuver la convention liant la commune de Rendeux et l'ONE quant au passage d'un car sanitaire sur le territoire de la commune.

Personnel

Décide, à l'unanimité, d'approuver les conditions d'engagement et le profil de fonction d'un employé d'administration (H/F) contractuel à durée déterminée (6 mois renouvelables) à l'échelle D4.

Marchés publics

Décide, à l'unanimité, d'approuver les conditions et le mode de passation du marché relatif à la location d'un logiciel informatique pour la gestion des courriers au sein de l'administration communale et du CPAS de Rendeux (procédure négociée sans publication préalable).

Décide, à l'unanimité, d'approuver les conditions et le mode de passation du marché pour la désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la surveillance des travaux d'aménagement d'une liaison cyclo-piétonne sécurisée entre Rendeux-haut et le réseau cyclable existant (procédure négociée sans publication préalable).

Sécurité

Prend connaissance à l'unanimité :

des autorisations de chantier suivantes :

- Raccordements électriques ORES – Route d'Amonines – semaine 2 & 3 (2018)
- Raccordement en eau – Rue des Bouleaux 8 au Bois d'Arlogne – du 20/12 au 11/01/18
- Travaux de maintenance pour ORES – Ets RONVEAUX – du 23/01 au 31/12/18
- Travaux de maintenance pour ORES – YVAN PÂQUES SA - du 01/02 ai 01/02/2019

de l'Arrêté du Bourgmestre suivant :

- Ste Agathe à Beffe, les 2,3 et 4 février 2018

Tutelle

Prend connaissance des décisions de l'autorité de tutelle suivantes :

AUTORITE DE TUTELLE	OBJET	DATE DE LA NOTIFICATION
Gouvernement Wallon	Travaux énergétiques de l'école	11/12/2017
Gouvernement Wallon	Nettoyage des locaux et des vitres des divers bâtiments communaux en 2018	21/12/2017
Gouvernement Wallon	Non prélèvement de la taxe carrières	22/12/2017
Gouvernement Wallon	Engagement d'un(e) employé(e) D6	27/12/2017

Interpellations

Mme Myriam HUBERT-BERNARD, conseillère communale, interpelle Mme la Bourgmestre Lucienne DETHIER au sujet de la future « maison médicale ».

Lors des récents vœux, Mme la Bourgmestre avait annoncé, pour le futur, la mise en place d'une telle structure.

Mr LERUSSE, Président du CPAS précise que la commune a répondu à un appel à projets de la Région pour la création d'un cabinet rural – budget estimé : 300.000 €, lieu envisagé : près du Co-accueil. Ce projet ne concerne pas une maison médicale au sens stricte. L'idée est de créer une infrastructure comptant 3 cabinets qui pourraient être loués par des médecins/personnes du monde médical.

Mr LERUSSE ajoute également qu'une rencontre a été organisée au préalable avec les médecins de la commune

La séance publique est levée à 20h40.

SEANCE A HUIT CLOS

La séance est levée à 20h45.